

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 18 heures30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 25/06/2020

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs JACOMET M., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

Objet: Délégué à la Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Aux termes de l'article L 19 du Code Electoral, une commission de contrôle de la liste electorale est instituée dans chaque commune.

Cette commission statue sur les recours administratifs préalables déposés par tout electeur interessé par une décision d'inscription ou de radiation sur la liste elctorale.

Elle s'assure également de la régularité de cette liste.

Conformément aux dispositions de l'article R 7 du Code Electoral, les membres de la commssion sont nommés par Monsieur le Préfet, pour une durée de 3 ans après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui siègera à cette commission.

A l'unanimité des membres présents, c'est Mr LESBROS Jean-Marc que l'Assemblée Délibérante de LE FUGERET désigne pour siéger à la Commission de Contrôle de la liste electorale.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Castellane |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2020 004-210400909-20200703-DE_2020_029-DE |

